



## Taux de TVA

Le taux de TVA standard aux Pays-Bas en 2023 est de 21%.

### TVA Taux réduit

Le taux réduit de TVA est de 9% pour les livres et journaux numériques.

## Seuils

Les sociétés constituées ou ayant un établissement stable dans l'UE peuvent utiliser les règles relatives aux faibles chiffres d'affaires annuels. Dans ce cas, le seuil est de 10 000 €.

Les entreprises établies en dehors de l'Union européenne ne peuvent pas bénéficier du seuil intra-UE. Le seuil d'enregistrement pour les entreprises en dehors de l'UE est de zéro. Cela signifie qu'ils sont obligés de s'inscrire dès la première vente. Ces entreprises peuvent s'enregistrer auprès d'OSS hors Union au lieu de s'enregistrer en Belgique.

Le seuil d'enregistrement des entreprises locales est €25,000.

## Pièces à conviction

Il existe une liste de critères de base pour déterminer l'emplacement de l'acheteur. Il est extrêmement important pour déterminer les obligations fiscales.

Adresse permanente du client.

Adresse de facturation (banque ou opérateur de paiement électronique).

Adresse de protocole Internet (IP).

Numéro de téléphone.

L'emplacement de la ligne fixe du client par laquelle le service lui est fourni.

Autres informations commerciales pertinentes.

Et si deux d'entre eux se trouvent aux Pays-Bas, le client peut être déterminé comme néerlandais.

## Liste des services électroniques

Un produit numérique est tout produit stocké, livré et utilisé sous forme électronique. Il s'agit de biens ou de services qu'un client peut recevoir par courrier électronique, en les téléchargeant sur Internet ou en se connectant à un site Web. En particulier, la loi nomme comme services numériques:

Livres électroniques, images, films et vidéos, que vous achetez une copie de Shopify ou que vous utilisez un service (par exemple Amazon Prime). Dans les documents fiscaux, ces produits sont appelés «Produits audio, visuels ou audiovisuels».

Musique téléchargeable et en streaming, que ce soit en achetant un MP3 ou en utilisant des services de musique.

Logiciels basés sur le cloud et produits en tant que service (SaaS, PaaS, IaaS).

Sites Web, services d'hébergement de sites et fournisseurs de services Internet.

Annonces en ligne et marketing d'affiliation.

## Procédure d'inscription

Pour vous inscrire, vous devez remplir une demande d'inscription. Pour ce faire, vous aurez besoin des informations suivantes sur l'entreprise:

Informations complètes sur la société: Raison sociale, nom commercial de la société (le cas échéant), adresse postale complète, adresse e-mail et site Internet de l'assujetti, nom et numéro de téléphone de la personne de contact. Numéro fiscal national (le cas échéant).

Pays dans lequel l'assujetti a son établissement.

Numéro de compte bancaire international ou numéro IBAN et BIC.

Une déclaration électronique attestant que l'assujetti n'est pas immatriculé à la TVA dans l'Union.

Date de début d'utilisation du régime.

Les documents doivent être rédigés et fournis en néerlandais pour l'enregistrement.

## **Représentant fiscal**

Il n'est pas nécessaire de désigner un représentant fiscal aux Pays-Bas.

## **Tenir des registres**

La période de conservation des documents fiscaux pour la TVA est de 7 ans – les autorités fiscales ont le droit de les demander.

## **Remplir les déclarations de TVA**

Les déclarations de TVA sont généralement déposées trimestriellement. Les assujettis peuvent être autorisés par l'administration de la TVA à déposer une déclaration de TVA mensuelle ou annuelle.

Les déclarations de TVA doivent être déposées dans un délai d'un mois après la fin de la période fiscale.

## **Date de paiement de la TVA**

Les montants de TVA doivent être payés dans un délai d'un mois après la fin de la période fiscale.









